

évolution de la politique de lutte antidopage

dans les courses au trot

Comment la politique de lutte antidopage dans les courses au trot a-t-elle évolué au cours des dernières années ?
Quels sont les prélèvements biologiques effectués en routine sur les trotteurs et les nouvelles stratégies de contrôles développées récemment ?
Quelles sont les nouvelles règles mises en place par les autorités hippiques, en France et à l'international, qui ont des conséquences sur la pratique quotidienne du vétérinaire équin ?
La connaissance des évolutions récentes de la politique de lutte antidopage dans les courses au Trot est déterminante pour le vétérinaire équin.

Les courses hippiques ont fait figure de précurseur dans le domaine de la lutte antidopage puisque des analyses de contrôle antidopage sur des chevaux de courses en France ont été réalisées dès 1971. Le contrôle antidopage mis en place à l'époque avait pour objet principal d'assurer la régularité des compétitions, de protéger l'image des courses, les intérêts du parieur et de permettre une sélection des reproducteurs sur leurs seules qualités intrinsèques. La stratégie de lutte antidopage était alors basée principalement sur le développement des contrôles en compétition et à la fin des années 90, 75 p. cent des courses courues au Trot faisaient l'objet de prélèvements.

• Au début des années 2000, les moyens financiers et humains engagés dans la politique de lutte antidopage ont été renforcés afin de réussir à contrôler l'ensemble des courses au Trot courues en France. Cet objectif a été atteint en 2006, année au cours de laquelle des prélèvements ont été effectués sur plus de 99 p. cent des courses au Trot.



1 La politique de lutte antidopage a évolué afin de mieux protéger la santé des chevaux et pour une meilleure prise en compte du bien-être animal (photo JLL LeTrot).

• Depuis, la même pression de prélèvement en compétition a été maintenue, malgré les contraintes économiques liées à la baisse des enjeux sur les courses hippiques observée ces dernières années.

En complément, pour renforcer encore l'efficacité du contrôle antidopage, les prélèvements effectués à l'issue des épreuves ont été complétés dès 1995 par les premiers prélèvements hors compétition, avec la mise en place des contrôles à l'entraînement.

• En outre, depuis une dizaine d'années, la politique de lutte antidopage a considérablement évolué afin de mieux protéger la santé des chevaux et pour une meilleure prise en compte du bien-être animal (photo 1). En effet, le contrôle antidopage ne s'appuie plus uniquement sur l'analyse de prélèvements effectués en compétition ou à l'entraînement mais aussi sur d'autres actions complémentaires.

• Trois axes stratégiques ont ainsi été développés dans un contexte d'internationalisation des courses hippiques : la diversification des prélèvements, la mise en œuvre d'approches innovantes et une évolution significative de la réglementation.

Arnaud Duluard

Chef du Département
Élevage et Santé Animale
Vétérinaire Conseil
Cheval Français
7 rue d'Astorg
75008 Paris

Objectifs pédagogiques

- Connaître toutes les mesures de lutte antidopage dans les courses au Trot.
- Connaître les dispositions spécifiques relatives aux possibilités de traitement dans les jours qui précèdent une course.

Essentiel

- Depuis 2006, des prélèvements sont effectués sur plus de 99 p. cent des courses au Trot.
- En complément, des prélèvements sont réalisés hors compétition, lors des entraînements.
- En janvier 2021, de nouvelles dispositions relatives aux traitements administrés aux chevaux à l'élevage et à l'entraînement ont été intégrées au Code des courses au Trot.
- Le Code des courses au Trot restreint également depuis janvier 2021 l'usage de certaines substances ou la réalisation de pratiques spécifiques dans les jours précédant une course.

CHEVAL

■ **Crédit Formation Continue :**
0,05 CFC par article